



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-CENTRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALFRED

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 208-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Alfred le 5 février 2024:

Règlement #208-2024 – Amendant le règlement 184 sur le traitement des élus municipaux par la modification des articles 5 et 7

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 9, route du Cap, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Alfred, ce 6 février 2024

Émilie Gagné
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 6^e jour du mois de février 2024, à chacun des endroits suivants : Site internet et sur le babillard extérieur à l'Hôtel de Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de février deux mille vingt quatre.

Directrice générale